



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion restreinte du lundi 24 janvier 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
 - **(en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs)**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club**

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8^{ème} jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FUTSAL

Calendrier des tours :

Tour de cadrage : semaine du 31 janvier au 06 février 2022

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 21 au 27 février 2022

1/4 de finale : semaine du 11 au 17 avril 2022

1/2 Finales : semaine du 02 au 08 mai 2022

Finale : à définir

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

23402905 CHAMPS FUTSAL 1 / BAGNEUX FUTSAL 1 du 29/01/2022

Reprise de dossier.

Ce match est avancé au mercredi 26/01/2022.

23402894 CRETEIL FUTSAL 1 / PIERREFITTE FC 1 du 22/01/2022

Match reporté conformément au protocole FFF de report Covid(motif : au moins 3 joueurs de l'équipe 1 de CRETEIL FUTSAL positifs au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi **05/03/2022**

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Régional 2

Poule B

ISSY LES MOULINEAUX FC – 500706

La Commission prend connaissance de l'attestation de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX indiquant l'indisponibilité du gymnase Mimoun pour la pratique de Futsal en raison de travaux.

La fin de l'indisponibilité n'étant pas indiquée, la Commission demande au club de ISSY LES MOULINEAUX FC de bien vouloir proposer un nouveau gymnase pour toutes les rencontres à domicile jusqu'à la fin de la saison afin d'anticiper les éventuelles modifications de date et/ou horaire.

23403398 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 26/03/2022

Rappel :

La Commission constate que l'équipe 1 de PARIS ACASA, évoluant en championnat de France de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h00.

La rencontre de niveau National étant prioritaire sur celle de niveau Régional, elle demande au club de PARIS ACASA 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

23403367 AVICENNE ASC 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 29/01/2022

La Commission,

Pris connaissance de l'attestation d'indisponibilité du gymnase,

Considérant que l'équipe d'AVICENNE ASC partage la salle Pierre Hémet avec le club de MARCOUVILLE CITY,

Considérant qu'une inversion n'est pas possible en raison de la programmation dans la Salle Pierre Hémet le 14/05/2022 (date du match retour),

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Copie de la présente décision à la Mairie de PONTOISE.

Régional 3

Poule A

23403453 CROSNE FUTSAL 1 / CHAVILLE FUTSAL 1 du 22/01/2022

Match non joué.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier (F.M.I., rapport de l'arbitre officiel, courriels de CROSNE FUTSAL et résultats des tests au COVID transmis, courriels de CHAVILLE FUTSAL),

Considérant que le club de CROSNE FUTSAL a transmis le samedi 22/01/2022 les résultats des tests positifs au COVID de 3 joueurs concernés par l'équipe 1 évoluant en Régional 3,

Considérant que la demande de report est conforme au protocole de la F.F.F. de demande de report pour motif COVID,

Considérant que cette rencontre n'a pas pu être reportée à l'avance en raison de la fermeture des services administratifs de la Ligue le jour de la réception des résultats des tests des joueurs (le samedi 22/01/2022),

Considérant que le match a donc été maintenu ce qui imposait la présence des 2 équipes et de l'arbitre sur place, ce qui était le cas,

Considérant que le match n'a pas eu lieu,

Par ces motifs,

Reporte cette rencontre au 26/02/2022

Poule B

23403541 DIAMANT FUTSAL 3 / NOGENT US 94 1 du 17/01/2022

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de NOGENT US 94 (1^{er} forfait)

23403543 AVON FUTSAL 1 / EPINAY ATHLETICO 1 du 22/01/2022

La Commission,

Pris connaissance de la Feuille de Match informatique,

Enregistre le forfait non avisé d'EPINAY ATHLETICO 1.

3ème forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

Poule C**23403248 LA COURNEUVE AS 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 du 20/01/2022**

La Commission,

Suite à la réception des courriels du club de LA COURNEUVE et de la Mairie accompagnés de l'attestation d'indisponibilité du gymnase Guimier, cette rencontre a été inversée conformément au règlement et les 2 clubs ont été informés de cette inversion,

Après lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre officiel mentionnant l'absence de l'équipe de LA COURNEUVE A.S.,

Par ce motif,

Enregistre le forfait non avisé de LA COURNEUVE AS (1^{er} forfait)

Suite à l'inversion du match aller, le match retour devient :

Match retour :

23403314 LA COURNEUVE AS 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 le 07/04/2022

Poule D**23403123 AVICENNE ASC 2 / REPUBLIQUE 1 du 29/01/2022**

Réception de l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte ce match au samedi 19/02/2022.

Copie de la présente décision à la Mairie de PONTOISE.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

1^{er} rappel :

R3 - Poule B - 23403540 SENGOL 77 2 / CRETEIL FUTSAL 2 du 22/01/2022

**FUTSAL FEMININ
COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

Calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 24 au 30 janvier 2022

1/4 de Finale : semaine du 28 février au 06 mars 2022

1/2 Finales : semaine du 28 mars au 03 avril 2022

Finale : à définir

**FUTSAL FEMININ
CHAMPIONNAT**

Phase 1

Poule A

24038188 MYA FUTSAL 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 18/01/2022

Match reporté conformément au protocole de report (motif : au moins 3 joueuses de l'équipe 1 de CROSNE FUTSAL positives au COVID).

La Commission reporte ce match au mardi 25/01/2022.

Poule A**560299 – SPEALS U.S.**

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 relative à la situation financière des clubs,

Considérant que le club de SPEALS U.S. a participé aux matchs ci-dessous sans avoir effectué le règlement des sommes dues à la Ligue:

- PARIS ACASA 1 / SPEALS US 1 du 14/01/2022
- GARGES FCM 1 / SPEALS US 1 du 23/01/2022

Considérant que la décision du Comité de Direction de la Ligue stipulait que « *Dit qu'à défaut de règlement de l'intégralité des sommes dues au plus tard le Lundi 13 Décembre 2021, la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) des clubs débiteurs au titre de toute ou partie des quotes-parts licences et/ou du relevé de Droits de Changement de Club seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.* »,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 2 points fermes au classement 2021/2022 à l'équipe Seniors Féminine de SPEALS U.S..

Précise que le club de SPEALS U.S. s'expose à des retraits de points supplémentaires en cas de rencontres disputées sans avoir régularisé sa situation financière vis-à-vis de la Ligue.

Informations Phase 2 :

Les poules et calendrier des équipes seront disponibles à compter du 1^{er} février 2022.

Rappel Calendrier :**Niveau ELITE – 1 Poule de 12 équipes**

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022

Journée n°2 : semaine du 14 au 20 février 2022

Journée n°3 : semaine du 07 au 13 mars 2022

Journée n°4 : semaine du 14 au 20 mars 2022

Journée n°5 : semaine du 21 au 27 mars 2022

Journée n°6 : semaine du 04 au 10 avril 2022

Journée n°7 : semaine du 18 au 24 avril 2022

Journée n°8 : semaine du 09 au 15 mai 2022

Journée n°9 : semaine du 16 au 22 mai 2022

Journée n°10 : semaine du 06 au 12 juin 2022

Journée n°11 : semaine du 13 au 19 juin 2022

Niveau ESPOIR – x poules de 8 ou 10 ou 12 équipes

Calendrier si poule de 12 équipes : identique à celui du niveau ELITE.

Calendrier si poule de 10 équipes :

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022

Journée n°2 : semaine du 14 au 20 février 2022

Journée n°3 : semaine du 07 au 13 mars 2022

Journée n°4 : semaine du 14 au 20 mars 2022

Journée n°5 : semaine du 21 au 27 mars 2022

Journée n°6 : semaine du 04 au 10 avril 2022

Journée n°7 : semaine du 09 au 15 mai 2022

Journée n°8 : semaine du 16 au 22 mai 2022

Journée n°9 : semaine du 06 au 12 juin 2022

Calendrier si poule de 8 équipes :

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022

Journée n°2 : semaine du 07 au 13 mars 2022

Journée n°3 : semaine du 14 au 20 mars 2022

Journée n°4 : semaine du 21 au 27 mars 2022

Journée n°5 : semaine du 04 au 10 avril 2022

Journée n°6 : semaine du 09 au 15 mai 2022

Journée n°7 : semaine du 16 au 22 mai 2022

Composition des poules :

La Commission informe les clubs que les poules de la phase 2 seront constituées en tenant compte des classements de la phase 1 (article 5.3.2 du règlement du championnat Futsal Féminin)

2 niveaux :

Niveau Elite = les 12 meilleures équipes soit les 3 1ers de chaque poule

Niveau Espoir = x poules de 8 ou 10 ou 12 équipes avec les autres équipes n'intégrant pas le niveau Elite + les éventuelles nouvelles équipes

Nouvelles équipes à ce jour :

AULNAY FUTSAL 2 – 850427

FUTSAL PAULISTA 1 - 580667

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

2^{ème} et dernier rappel :

Poule D – 24038473 LILAS FC 1/ BOBIGNY ETOILE 1 du 12/01/2022

FUTSAL U18

Phase 1

Poule A

24038564 VECTEUR SPORT 1 / PERSANAISE CFJ S du 15/01/2022

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs indiquant une erreur dans la saisie du résultat du la FMI,

Enregistre le résultat suivant :

VECTEUR SPORT 1 = 4 buts.

PERSANAISE CFJ = 4 buts.

24038559 PERSANAISE CFJ 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 du 12/12/2021

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 19/01/2022 ayant prononcé l'exclusion avec effet immédiat de l'équipe 1 U18 de PERSANAISE CFJ pour la saison 2021-2022.

24038547 ARGENTEUIL FC 1 / PERSANAISE CFJ 1 du 22/01/2022

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 19/01/2022, la Commission donne match perdu par pénalité à PERSANAISE CFJ pour en attribuer le gain à ARGENTEUIL FC (3pts – 0 but).

24038545 JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 / MAGNY EN VEXIN 1 du 22/01/2022

La Commission,

Lecture du courriel de MAGNY EN VEXIN FC arrivé hors délais et indiquant le forfait de l'équipe,

Lecture de la FMI,

Enregistre le forfait non avisé de MAGNY EN VEXIN FC (2^{ème} forfait).

Poule B**24038590 MARCOUVILLE CITY 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 22/01/2022**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de ROISSY EN BRIE FUTSAL (1er forfait).

Poule D**Courriel de KARMA FSC – 582464**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Ce forfait intervenant dans les 3 dernières journées de Championnat,

Informations Phase 2

Les poules et calendrier des équipes seront disponibles à compter du 1^{er} février 2022.

Rappel Calendrier si poule de 10 équipes :

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022

Journée n°2 : semaine du 14 au 20 février 2022

Journée n°3 : semaine du 07 au 13 mars 2022

Journée n°4 : semaine du 14 au 20 mars 2022

Journée n°5 : semaine du 21 au 27 mars 2022

Journée n°6 : semaine du 04 au 10 avril 2022

Journée n°7 : semaine du 09 au 15 mai 2022

Journée n°8 : semaine du 16 au 22 mai 2022

Journée n°9 : semaine du 06 au 12 juin 2022

Composition des poules :

La Commission informe les clubs que les poules de la phase 2 seront constituées en tenant compte des classements de la phase 1 afin d'avoir des rencontres équilibrées.

3 niveaux :

Niveau 1 = 10 équipes – 1 poule

Niveau 2 = 10 équipes – 1 poule

Niveau 3 = x équipes – x poules

Niveau 1		Niveau 2	
Nbre équipes	Classement phase 1	Nbre équipes	Classement phase 1
1	1er poule A	1	moins bon 3ème
2	1er poule B	2	moins bon 3ème
3	1er poule C	3	4ème poule A
4	1er poule D	4	4èmepoule B
5	2ème poule A	5	4ème poule C
6	2ème poule B	6	4ème poule D
7	2ème poule C	7	5ème poule A

8	2ème poule D	8	5ème poule B
9	meilleur 3 ^{ème}	9	5ème poule C
10	meilleur 3 ^{ème}	10	5ème poule D

Niveau 3

X poules de x équipes en fonction du nombre d'équipes restantes
Poules constituées de façon géographique

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

1er rappel :

Poule A – 24038548 VECTEUR SPORTS 1 / NEUILLY FC 92 1 du 22/01/2022

Poule B – 24038591 VEMARS ST WITZ 1 / CHAMPS FUTSAL 1 du 22/01/2022

Poule B – 24038592 SPORT ETHIQUE LIVRY 1 / ARTISTES FUTSAL 1 du 22/01/2022

2^{ème} et dernier rappel :

Poule D – 24038789 TORCY EU FUTSAL 1 / KARMA FSC 1 du 15/01/2022